Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Bon de commande d'une cuisine signé sur un salon

Par chris59

Bonjour,

Je sollicite votre aide car je pense avoir commis une erreur qui peut être lourde de conséquence pour mon budget à long terme.
D'un naturel posé et réfléchi, je me suis fait lentement manipulé sur un salon par un cuisiniste.

Les faits :

Avec ma concubine, nous nous rendons au salon amenago samedi après midi pour découvrir les nouvelles tendances et prendre un peu d'information. Nous nous faisons attirer par un vendeur de cuisine, par curiosité nous nous laissons attirer pour, dans un premier temps, faire un devis et une estimation de la "cuisine de nos rêves".
Ma concubine devant se rendre en région parisienne, elle nous quitte avant l'annonce du tarif. J'aurai dû également m'arrêter là mais j'ai poursuivi la discussions avec le commercial.

Le prix de la cuisine annoncé : 34000 euros, je dis au vendeur que je ne peux pas me permettre une telle dépense. Puis je me retrouve face à lui et son chef, qui me font un cinéma : financement à taux zéro etc, mais je ne cède pas jusque là. Puis, il me propose une réduction de 50 %, et là je sais pas ce qui m'a pris sur le moment, fatigué de la négociation, je me suis mis en tête que c'était une bonne affaire et de là tout est parti très vite.
Résultat je suis sorti du salon avec un bon de commande à nos deux noms mais signé que par moi et sur le bon de commande il n'est pas fait mention de financement. Ils m'ont indiqué que cela serait vu plus tard lors du rendez vous avec le métreur.

Je suis très inquiet car après être rentré chez moi, clairement je sais que ce projet n'est pas raisonnable et qu'il va amputer sérieusement notre budget, de plus c'était notre premier devis et ma concubine n'est pas du tout d'accord.
Puis-je tout faire annuler sur le simple fait qu'elle n'a rien signé ?

J'espère ne pas avoir été trop long mais je viens de passer le pire week-end de ma vie, si vous pouvez m'aider à trouver une solution dans les règles. Nous n'avons pas encore demandé d'annulation à la société mais au vu du document présenté : il est indiqué que les bons de commande signé sur les salons ne sont pas annulables... je crains le pire.

Merci de votre aide.